

## **TERMES DE REFERENCES**

**TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN ATELIER DE TRANSFORMATION  
DE PRODUITS AGRICOLES ET DE REHABILITATION DES  
INFRASTRUCTURES AU NIVEAU DE LA FERME DE L'UNIVERSITE  
EPISCOPALE D'HAÏTI, LEOGANE, DEPARTEMENT DE L'OUEST**

## **1.- CONTEXTE ET JUSTIFICATION**

En vue de contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire des agriculteurs de Léogâne, en Janvier 2018, un protocole d'accord a été signé entre Episcopal Relief and Development et l'Université Episcopale d'Haïti pour cofinancer un projet sur la sécurité alimentaire qui permettra aux agriculteurs de bénéficier du support technique de la Faculté des Sciences Agronomiques de l'Université Episcopale d'Haïti en matière de production, gestion post-récolte, transformation et commercialisation.

L'Université dispose d'une ferme située à Léogâne (Route de Macombe) où plusieurs bâtiments avaient été construits, et où sera construit un atelier de transformation de produits agricole. Les bâtiments nécessitent certaines réparations afin d'accueillir des espaces de bureaux, des salles de formations, des espaces de réunions, et un dortoir. Ainsi, plusieurs visites qui ont été réalisées au cours du mois de Février et Mars 2018 ont permis d'évaluer la situation actuelle des infrastructures en vue de proposer les différents travaux qui seront réalisés.

## **3.- OBJECTIF DU MARCHE**

L'Université Episcopale d'Haïti lance ce présent appel d'offres dans le but d'obtenir des offres compétitives pour le choix d'une firme qui sera habilitée à réaliser les travaux de construction d'un atelier de transformation de produits agricoles de 60 mètres carrés et de réhabilitation des infrastructures au niveau de sa ferme à Léogâne. Plus spécifiquement, les travaux visent la réhabilitation des infrastructures pour héberger deux salles de formation, deux espaces de bureaux pour le personnel du projet y compris un espace pour des réunions, et un dortoir pour accueillir des étudiants.

## **4.- RESPONSABILITES ET TACHES DE LA FIRME DE CONSTRUCTION**

La firme de construction ou soumissionnaire qui sera retenue, devra réaliser les différents travaux suivants :

- Construction d'un atelier (design-Built) de transformation de 60 mètres carrés
- Réhabilitation de la structure existante
  - L'installation de toiture sur deux espaces de bureaux
  - L'installation des portes et fenêtres sécurisées
  - L'installation du système électrique
  - La charpente et menuiserie
  - La pose et installation des appareils sanitaires

- Le revêtement en céramique
- Installations hydrauliques et raccordement des points d'eau (réservoir, Chatodo)
- Le revêtement en peinture des infrastructures
- Et tous les autres travaux qu'elle jugera utiles en toute bonne foi

## **5.- DETAILS TECHNIQUES DES TRAVAUX A REALISER**

Les travaux seront réalisés conformément aux plans et détails fournis dans les spécifications techniques. Les spécifications techniques fixent les dispositions techniques particulières pour la réalisation des travaux tels que définies et qui seront joint dans le dossier. L'entrepreneur prendra attentivement connaissances de l'ensemble des clauses et des spécifications techniques incluant les détails techniques et les plans, et devra vérifier soigneusement toutes les cotes et s'assurer de leur concordance sur les différents plans.

## **6.- VISITE DE SITE DU CHANTIER**

Une **visite du site** des travaux sur la ferme à Léogane sera organisée le **Samedi 26 Mai 2018 à 09h AM**, et une **réunion de clarification** se tiendra le **Lundi 28 Mai 2018** au local de l'Université situé au 14, rue Légitime, Champ de Mars, Port-au-Prince à **11h00 Am**. Toutes firmes qui souhaitent prendre part à cette visite, doivent envoyer un message de confirmation de leur participation à la visite à l'adresse email suivante: **ricot81@hotmail.com** et mettre en copie l'adresse email suivante: **hcorantin@yahoo.fr**

## **7.- SUPERVISION DES TRAVAUX**

Les travaux de construction seront supervisés par l'Ingénieur affectée par l'UNEPH et qui veillera à ce que la qualité et les délais de finition des travaux soient respectés scrupuleusement conformément au document d'appel d'offre et au planning défini à cet effet.

## **8.- CONFORMITE ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE.-**

Le comité d'appel d'offres de l'Université Episcopale d'Haïti prendra en compte les aspects suivants dans la phase de sélection de la firme de construction :

### ***a) Conformité administrative (25 points)***

- Conformité de l'entreprise au regard de la loi (patente, quitus fiscal).
- Expériences précédentes dans les travaux de construction des infrastructures similaires et / ou autre construction;
- Capacité de la firme à soumissionner.

***b) Conformité technique (40 points)***

- Qualité des matériels et équipements ;
- Expérience à mobiliser la main-d'œuvre locale en respectant l'équité de genre;
- Disponibilité et rapidité dans l'exécution des travaux ;
- Compréhension des travaux à réaliser
- Compréhension des termes de références (qualité et pertinence de la note méthodologique).
- Ressources humaines qualifiées

Le candidat doit soumettre un curriculum vitae complet et à jour pour chacun des principaux membres du personnel proposés (n'excédant pas 2 pages chacun). Ces curriculum vitae doivent décrire clairement l'éducation des individus, leur expérience et leurs qualifications professionnelles. Les principaux postes sont les suivants : Directeur de projet, Ingénieur Civil/Structure (résident)

***c) Évaluation financière (35 points)***

- Compétitivité de l'offre et bordereau des prix
- Coût raisonnable de la proposition
- Clarté et pertinence des prix proposés

**9.- CONDITIONS DE SOUMISSION DES OFFRES :**

Les offres des soumissionnaires doivent être envoyées et déposées à la Faculté des Sciences Agronomiques de l'Université Episcopale d'Haïti le **Vendredi 8 Juin 2018 à 2H00 PM au plus tard** à l'adresse suivante :

**Université Episcopale d'Haïti  
14, rue Légitime, Champ de Mars,  
Port-au-Prince, Haïti**

- Les offres seront fournies en 1 exemplaire original et 1 copie pour faciliter la séance d'évaluation des offres. Ces offres doivent rester valides un minimum de soixante (60) jours.
- la proposition sera composée de deux (2) pièces séparées physiquement, comme suit : Volume I – proposition technique ; et Volume II – proposition de coûts. Les propositions techniques ne doivent pas faire référence aux prix.

Veillez noter que l'enveloppe extérieure **NE DOIT PAS** porter de nom ou de marque qui puisse permettre d'identifier l'entreprise ou le soumissionnaire.

### **9.1.- AVIS DE NON RESPONSABILITE**

Le comité d'appel d'offres n'est pas obligé d'accepter l'offre la moins-disante ou toute autre offre. Le comité d'appel d'offres n'est nullement responsable des coûts de préparation des offres ainsi que ceux liés à la visite du site.

## **10. L'ATTRIBUTION ET L'ADMINISTRATION DU CONTRAT**

### **10.1.- Calendrier anticipé pour l'accord**

UNEPH a l'intention de fournir environ un accord, ne devant pas dépasser le budget prévu. Dans des circonstances exceptionnelles, ce montant pourra être ajusté en fonction de divers facteurs. UNEPH se réserve le droit de ne financer aucune des offres présentées.

### **10.2.- Date de début et durée d'exécution**

La date prévue pour le programme est de trois (3) mois maximum à compter de la date d'attribution.

### **10.3.- Type d'attribution**

UNEPH prévoit l'attribution d'un accord standard ou un accord d'un montant fixe au candidat qui aura répondu à toutes les conditions.

### **10.4.- Rapports**

Le sous-réциpiendaire doit soumettre les factures détaillant les livrables et travaux réalisés selon le calendrier de paiement qui sera détaillé dans l'accord. Cette facture doit être signée par le directeur de projet et approuvée par le Coordonnateur de projet de l'UNEPH